



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

12 JUIN 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- **le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 12 juin 2008 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr**

A Angers, le 12 juin 2008

Pour le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département
et par délégation
La chef de Bureau,

Sylvie MANNEVILLE

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

NÉANT

II – ARRÊTÉS

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

Subdélégation de signature donnée par :

- Monsieur Jean MARME, directeur des services fiscaux de Maine-et-Loire par intérim..... 7

III - AVIS ET COMMUNIQUÉS

NEANT

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

direction des services fiscaux
de maine-et-loire
service DES RESSOURCES (1ère division)
17, boulevard henri arnauld – BP 93534
49035 ANGERS CEDEX 1
TÉLÉPHONE : 02 41 24 44 24

Arrêté DSF/JMM n° 2008 - 001
MFM - Ressources - Subdélégation

ARRETE

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département de Maine-et-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008 - 704 du 10 juin 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean MARME, directeur des services fiscaux de Maine-et-Loire par intérim,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean MARME, directeur des services fiscaux de Maine-et-Loire par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- M. SALVIGNOL Alfred, directeur divisionnaire ;
- M. POUEDRAS Philippe, directeur divisionnaire ;
- M. GUILLUY Jean-Marc, directeur divisionnaire ;
- M. TEXIER Joël, directeur divisionnaire.

pour la totalité des attributions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté DAPI/BCC n° 2008 - 704 mentionné ci-dessus :

1.1. - recevoir les crédits des programmes ci-dessous :

- 156 : Gestion fiscale et financière de l'Etat et du Secteur public local
- 218 : Conduite et pilotage des politiques économique et financière
- 722 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat - Dépenses immobilières.

1.2. - procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres des budgets opérationnels de programmes (BOP) et unités opérationnelles (UO) énumérés ci-dessus.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur les titres 2, 3 et 5.

Article 2 : Le directeur des services fiscaux de Maine-et-Loire par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 11 juin 2008

Pour le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département de Maine-et-Loire
et par délégation
Le directeur des services fiscaux par intérim

Jean MARME

III - AVIS ET COMMUNIQUES